

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de mars à quatorze heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Michel FRANQUES, Lucien BIAU, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Jean-François CLAMOUR (suppléant de Pierre CALMELS).

Mmes Eva GERAUD, Nadia OULD AMER, Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de M. Jean-Luc ALIBERT), Marie MILESI.

- Membre de droit :

M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Tarn.

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet du préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

MED-LCL Marie-José JEGOU, ainsi que CDT Jean-Jacques DARGET, CDT Jacques SALVADOR, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

LTN Vincent COLOM, référent sûreté sécurité.

Mme Laëtitia CAPARROS, référente mixité et lutte contre les discriminations.

Participent à la séance :

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.

LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

LCL Eric VINCENT, sous-directeur ressources.

LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.

M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.

Absents excusés :

M. Serge SERIEYS, Gérard PORTES.

Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Florence BELOU.

CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.

LTN Yannick FERRIE.

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 / pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 10 / présents : 8.

Date de la convocation : 14 mars 2025.

RAPPORT N°014/CA-03/2025

OBJET : Autorisations de programme : ajustement des crédits de paiement 2025

Comme prévu par le règlement budgétaire et financier, le conseil d'administration doit être informé chaque année du bilan de la gestion pluriannuelle.

Le présent rapport établit ainsi un point de situation des autorisations de programme (AP) déjà votées et présente les montants des crédits de paiement (CP) proposés pour l'exercice 2025.

En l'espèce, huit autorisations sont actuellement ouvertes :

• **AP 24 – opérations 22AP24-112 et 202503 : Plan d'équipement en véhicules 2022-2026**

Ouverte par délibération du 3 décembre 2021 pour un montant de 10 500 000 €, cette autorisation de programme a pour objectif d'assurer un renouvellement régulier du parc engins. Face à l'inflation sans précédent observée en 2022 dans ce secteur d'activité, l'autorisation a été réévaluée et portée à 12 245 000 € par délibération du 11 octobre 2023.

Aujourd'hui, il est constaté que les retards chroniques de livraison liés aux crises internationales de ces dernières années se sont désormais résorbés en grande partie. De même, l'évolution des coûts semble quelque peu se ralentir. L'exécution à venir pour le programme va gagner en régularité, même s'il est probable que les dépenses se poursuivent après terme sur un ou deux exercices.

Ce programme bénéficie d'une portion de l'aide exceptionnelle d'investissement (5 M€) décidée par le Département à la suite de la campagne « feux de forêts » 2022 (V. *délibération du conseil départemental en date du 23 mars 2023*). L'autre portion étant destinée à l'AP « pacte capacitaire » qui est présentée plus loin.

D'une part, cette aide permet d'absorber le surcoût lié à l'inflation et respecter ainsi le programme d'acquisition envisagée à l'origine. D'autre part, elle doit contribuer à répondre à l'objectif fixé par le président RAMOND consistant à acquérir une vingtaine de véhicules destinés à la lutte contre les incendies de forêts et d'espaces naturels.

C'est ainsi qu'il est envisagé de suivre désormais cette autorisation de programme au travers de deux opérations budgétaires. La première répond aux besoins de renouvellement du parc, dans un volume d'engins constant (opération 22AP24-112). La seconde vise à piloter et rendre compte des acquisitions en augmentation du nombre de véhicules destinés à la lutte contre les incendies d'espaces naturels (opération 202503). Cette évolution faisant évoluer le niveau d'ambition de l'autorisation de programme, il sera nécessaire de réviser son montant dans le futur.

Le tableau ci-après expose la situation de cette AP au 31/12/2024.

AP24 – Plan d'équipement en véhicules 2022-2026				
Montant de l'AP	Crédits de paiements – Op 22AP24-112 – Renouvellement du parc			
	Réalisé au 31/12/24	2025	2026	2027
12 245 000 €	4 811 610,25 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	1 036 231,51 €
		3 202 000,00 €		1 196 389,75 €
	Crédits de paiements – Op 202503 – Besoins complémentaires			
	Réalisé au 31/12/24	2025	2026	2027
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		535 000,00 €	205 000,00 €	

• **AP 25 – opération 202301 : Maintenance bâtementaire 2023-2027**

Le tableau ci-dessous présente la situation de cette AP ouverte pour un montant de 500 000 € par délibération du 21 mars 2023.

Initialement établi sur la base d'un audit bâtementaire réalisé par Thémélia, ce programme a depuis été complété et actualisé par les diagnostics périodiques internes réalisés par le service bâtement. Il vise à maintenir le parc immobilier en bon état de fonctionnement par la réalisation d'interventions patrimoniales « lourdes » qui s'imposent, souvent pour améliorer la performance énergétique (isolation, huisseries...) et/ou environnementale (remplacement chaudière, désamiantage...) du site.

Le niveau de réalisation de cette AP reste relativement modeste, principalement en raison des difficultés rencontrées sur le désamiantage de la toiture du centre de Rabastens. Mais l'exercice 2025 devrait permettre de retrouver le rythme d'exécution initialement recherché.

Ce programme est actuellement autofinancé en totalité par le SDIS, aucune subvention n'ayant pu être identifiée sur les différents éléments le composant.

AP25 – Op 2023-02 – Rénovation bâtementaire 2023-2027				
Montant de l'AP	Crédits de paiements			
	Réalisé au 31/12/24	2025	2026	2027
500 000 €	112 411,06 €	96 000,00 €	106 000,00 €	108 581,08 €
		199 950,00 €	110 000,00 €	77 638,94 €

• **AP 26 – opération 202302 : Construction CSP Castres (rappel)**

Cette autorisation de programme a été révisée précédemment par la délibération du conseil d'administration n°013 du 26/03/25. Son calendrier prévisionnel des crédits de paiement est simplement rappelé ci-après par souci d'exhaustivité.

AP26 – Op 202302 – Construction CSP Castres			
Montant de l'AP	Crédits de paiements		
	Réalisé au 31/12/24	2025	2026
9 350 000,00 €	2 516 831,68 €	6 797 600,00 €	35 568,32 €

• **AP 27 – opération 202304 : Pacte capacitaire Feux de forêts 2023**

Le tableau ci-dessous présente la situation de cette AP ouverte pour un montant de 3 900 000 € par délibération du 11 octobre 2023. Elle vise à augmenter le parc des engins de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels à hauteur de 13 véhicules, afin d'adapter la capacité opérationnelle du SDIS face aux effets du changement climatique.

Pour mémoire, cette perspective a été permise grâce au fond « pacte capacitaire » débloqué par l'État (1 919 500 €) et à la deuxième part de l'aide exceptionnelle d'investissement décidée par le Département à la suite de la campagne « feux de forêts » 2022 (V. *délibération du conseil départemental en date du 23 mars 2023*).

La réalisation de cette AP est freinée par les délais de livraison exceptionnellement longs en raison de la sollicitation massive des fournisseurs (puisque tous les services d'incendie et de secours de France ont pu bénéficier du pacte capacitaire). Toutefois, la livraison au SDIS du Tarn des premiers engins (4 CCFU et des 2 CCFS) a été annoncée respectivement pour juin et septembre prochains.

Le calendrier prévisionnel des crédits de paiements a été modifié en conséquence.

AP27 – Op 202304 – Pacte capacitaire Feux de forêts 2023				
Montant de l'AP	Crédits de paiements			
	Réalisé au 31/12/24	2025	2026	2027
3 900 000 €	0,00 €	760 000,00 €	795 900,00 €	0,00 €
		2 485 000,00 €		619 100,00 €

• **AP 28 – opération 202411 : Renouvellement des postes informatiques**

Le tableau ci-après présente la situation de cette AP ouverte pour un montant de 510 000 € par délibération du 6 décembre 2024.

Cette autorisation vise à faciliter le pilotage d'une démarche vertueuse d'équipement en postes informatiques qui ambitionne, par le biais d'un reconditionnement interne de nos postes à 5 ans, de prolonger leur durée de vie et de réinvestir les économies ainsi réalisées dans des objectifs relevant de mobilité (ordinateurs portables) et de la sécurité informatique (dispositifs d'authentification sécurisés et plus avantageux pour l'utilisateur).

Son dimensionnement a été élaboré à coût constant.

AP28 – Op 202411 – Renouvellement des postes informatiques								
Montant de l'AP	Crédits de paiements							
	Réalisé	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
510 000 €	0,00 €	50 000,00 €	80 000,00 €	47 000,00 €	88 000,00 €	79 000,00 €	58 000,00 €	108 000,00 €

• **AP 29 – opération 202505 : NexSIS 18 112**

Le tableau suivant présente la situation de cette AP ouverte pour un montant de 1 800 000 € par délibération du 6 décembre 2024.

Évoquée à plusieurs reprises ces dernières années, la transition vers le nouveau système d'information opérationnel baptisé NexSIS 18 112 est juridiquement engagé depuis le versement en 2024 d'une avance de 300 000 €. Néanmoins, le plan de charge de l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) étant déjà complet pour 2025, le début réel du déploiement ne pourra pas être réalisé avant 2026. Le calendrier sera précisé en cours d'année.

AP29 – Op 202505 – NexSIS 18 112							
Montant de l'AP	Crédits de paiements						
	Réalisé	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1 800 000 €	300 000,00 €	10 000,00 €	510 000,00 €	285 000,00 €	245 000,00 €	215 000,00 €	225 000,00 €
							235 000,00 €

• **AP 30 – opération 202502 : Installations photovoltaïques**

Le tableau ci-après présente la situation de cette AP ouverte pour un montant de 550 000 €, par délibération du 6 décembre 2024. Cette autorisation porte la volonté de réduire durablement les achats d'électricité grâce à un investissement conséquent en faveur de l'autoconsommation photovoltaïque. Le programme s'étalera sur trois ans au moins et concernera l'état-major et les principaux centres d'incendie et de secours (ceux qui ont une occupation en journée). Il fait suite à des succès significatifs obtenus par les services en matière de sobriété énergétique.

Les études préalables et les autorisations d'urbanisme pour les 4 sites retenus pour la phase 2025 ayant été obtenues, le niveau de réalisation souhaité en 2025 a de bonnes chances d'être atteint. La maîtrise d'ouvrage est assistée par Energie commune 81, société ayant produit l'étude de faisabilité.

AP30 – Op 202502 – Installations photovoltaïques				
Montant de l'AP	Crédits de paiements			
	Réalisé au 31/12/24	2025	2026	2027
550 000 €	33 696,00 €	255 000,00 €	170 000,00 €	90 000,00 €
				91 304,00 €

• **AP 31 – opération 202504 : Programme immobilier**

Le tableau suivant présente la situation de cette AP ouverte pour un montant de 11 000 000 € par délibération du 6 décembre 2024.

En parallèle de l'autorisation dédiée au maintien du parc immobilier en bon état, cette autorisation pilote les projets de constructions, réhabilitations et extensions menés par le SDIS. Si le contenu détaillé de ce programme reste encore à consolider, les crédits proposés pour 2025 sont principalement destinés à l'extension du centre de Saint-Paul-Cap-de-Joux et la sécurisation de son périmètre.

AP31 – Op 202504 – Programme immobilier								
Montant de l'AP	Crédits de paiements							
	Réalisé	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
11 000 000 €	0,00 €	300 000,00 €	1 250 000,00 €	2 750 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	2 800 000,00 €	1 300 000,00 €

Il est rappelé que les montants des autorisations de programme présentées dans ce rapport ne varient pas. Seuls les crédits de paiement sont ajustés au calendrier de réalisation.

Si le cumul des crédits de paiement pour 2025 est important, l'équilibre des projets engagés est garanti par un pilotage prévisionnel de chaque plan de financement tant du point de vue des financements externes qu'internes. Il ne remet donc pas en cause la situation financière du SDIS.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de prendre acte de la situation des autorisations de programmes en cours, dont les crédits de paiements 2025 seront proposés en inscription au budget primitif.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>